

ANNEXE :

**INFORMATION SUR L'ETAT ET L'EVOLUTION DE LA DETTE
DE BREST METROPOLE**

I – LE BILAN DE LA GESTION DE LA DETTE EN 2019

a) La dette du budget consolidé (principal + déplacement + déchets) au 1^{er} janvier 2020

Au 1^{er} janvier 2020, l'encours de la dette consolidée des budgets (principal, déplacements et déchets) atteint **288,7 M€**, dont :

- 128,1 M€ sur le budget principal,
- 154,5 M€ sur le budget des déplacements,
- 6,1 M€ sur le budget des déchets.

Pour avoir une vision complète de la dette communautaire, il convient d'ajouter le contrat de crédit-bail conclu avec la SNC Rames Brest Bail (filiale de la Société Générale) pour le financement de l'acquisition du matériel roulant du Tram, sur une durée de 33 ans. L'encours de ce crédit-bail s'élève à **40,45 M€** au 1^{er} janvier 2020.

Au total, Brest métropole gère 68 contrats de prêts.

La dette du budget consolidé présente un coût moyen de 1,72% au 1^{er} janvier 2020. A titre comparatif, le taux de swap 10 ans (Euribor 6 mois) se situait aux alentours de -0,15% en novembre 2019 (auquel il faut ajouter une marge de marché de l'ordre de 0,50 %).

La durée résiduelle moyenne de la dette est de 17 ans et 4 mois. Elle est plus longue sur le budget des déplacements en raison de la mise en amortissement de la totalité des emprunts du Tram sur des durées très longues (30 à 35 ans).

Tableau : caractéristiques générales de la dette du budget consolidé

<i>Données en milliers d'euros</i>	1	2	3	Consolidé
	Budget Principal	Budget Déplacements	Budget Déchets	1+2+3
Encours au 1er janvier 2020	128 129	154 418	6 109	288 656
Nombre de contrats de prêt	48	11	9	68
Taux d'intérêt moyen	1,45 %	1,85 %	1,93 %	1,72%
Durée résiduelle moyenne	09 ans 6 mois	24 ans 3 mois	6 ans 8 mois	17 ans 4 mois

Au 1^{er} janvier 2020, la répartition de la dette à moyen et long terme entre taux fixes et taux indexés est la suivante :

- **Taux fixes : 61,3 %** de l'encours,
- **Taux indexés : 37,9 %** de l'encours
- **Barrière : 0,8 %** de l'encours.

Cette répartition générale masque des orientations différentes selon les budgets :

- Le budget principal est proche de l'équilibre avec une part fixe égale à 57,5% du total ;
- Le budget des déplacements est marqué par la prédominance des taux fixes qui représentent 64,2% du total sur ce budget hors crédit-bail ; ce sont principalement les emprunts conclus auprès de la CDC ;
- Le budget des déchets est majoritairement exposé à taux fixes (67,8%).

Au sein de l'encours à taux indexés, l'index le plus représenté est l'**Euribor 3 mois** (35% de l'encours).

En effet, compte tenu du niveau plancher atteint par les taux variables et des opportunités de marges offertes, la stratégie de gestion de la dette a opté pour un positionnement majoritaire des emprunts sur l'Euribor 3 mois qui s'établit à -0,39% fin 2019.

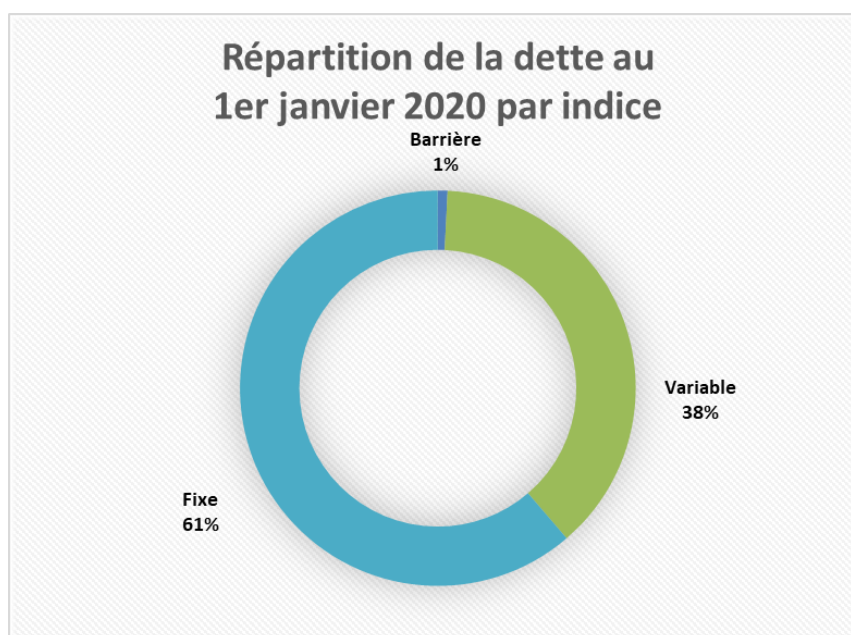
Par ailleurs, au cours de la même période, la conjoncture financière s'est améliorée avec la réduction des marges bancaires de marché pour les collectivités locales (autour de 0,40 % en décembre 2019).

Tableau : répartition de la dette au 1^{er} janvier 2020 par type de taux

	1	2	3	
	Budget Principal	Budget Déplacement	Budget Déchets	Consolidé 1+2+3
<i>Données en milliers d'euros</i>				
Taux fixe	73 643	99 113	4 141	176 897
Euribor 1 mois	3 490	0	0	3 490
Euribor 3 mois	44 257	55 305	1 677	101 239
Euribor 12 mois	1 525	0	0	1 525
TAG 3 mois	1 744	0	291	2 035
Autres indices *	1 194	0	0	1 194
Structuré à barrière	2 276	0	0	2 276
Total	128 129	154 418	6 109	288 656

Taux fixe	57,5%	64,2%	67,8%	61,3%
Euribor 1 mois	2,7%			1,2%
Euribor 3 mois	34,5%	35,8%	27,4%	35%
Euribor 12 mois	1,2%			0,5%
TAG 3 mois	1,4%		4,8%	0,7%
Autres indices*	0,9%			0,5%
Structuré à barrière	1,8%			0,8%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

* EONIA, Livret A, LEP, etc.



La circulaire du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités locales et à leurs établissements publics a élaboré une typologie des prêts en fonction du degré de risque encouru (charte Gissler), apprécié par une combinaison des indices utilisés (propres à la zone euro ou

extérieurs à celle-ci) et des structures proposées par les banques (taux simples, présence de barrières et/ou d'effets de levier, etc.).

Cette classification, qui fait l'objet d'une présentation obligatoire dans les annexes du budget primitif de la collectivité, s'étend de la catégorie 1-A (risque faible) à la catégorie 6-F (risque très élevé).

Au regard de la nomenclature proposée par la circulaire du 25 juin 2010, 100 % de l'encours de la dette au 1^{er} janvier 2020 relève de la catégorie 1-A et 1-B (peu risqué).

Tableau : classification de la dette au 1^{er} janvier 2020 au regard de la Charte Gissler (profil de risque)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	66 contrats CRD : 286,38 M€ soit 99,2 % du total					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	2 contrats CRD : 2,28 M€ soit 0,8 % du total					
(C) Option d'échange (swaption)						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5						
(F) Autres types de structure						

Brest métropole n'a aucun produit structuré pouvant être considéré comme toxique dans son encours de dette.

Au 1^{er} janvier 2020, la dette de la métropole comporte deux contrats de couverture du risque de taux du type SWAP de taux.

Il s'agit de deux contrats de SWAP (échange) de taux conclu avec ARKEA.

Sur le budget principal, le notionnel concerné s'élève à 1,8 M€ au 1^{er} janvier 2020 (soit 1,4 % de l'encours de la dette) pour la période allant du 30/05/2013 au 30/05/2022. Il vise à convertir un encours à taux indexé vers du taux fixe : à chaque échéance, Brest métropole reçoit Euribor 3 mois et paye un taux fixe de 1,25 %. Compte tenu de l'écart entre les taux variables et les taux fixes, ce contrat de couverture affiche pour l'instant une perte globale depuis sa date de mise en œuvre d'un montant de 315 660,9 €.

Sur le budget des Déplacements, le notionnel concerné s'élève à 1,4 M€ au 1^{er} janvier 2020 (soit 0,92% de l'encours de la dette) pour la période allant du 30/03/2013 au 30/03/2022. Il vise à convertir un encours à taux indexé vers du taux fixe : à chaque échéance, Brest métropole reçoit Euribor 3 mois et paye un taux fixe de 1,21 %. Compte tenu de l'écart entre les taux variables et les taux fixes, ce

contrat de couverture affiche pour l'instant une perte globale depuis sa date de mise en œuvre d'un montant total de 246 363,24€.

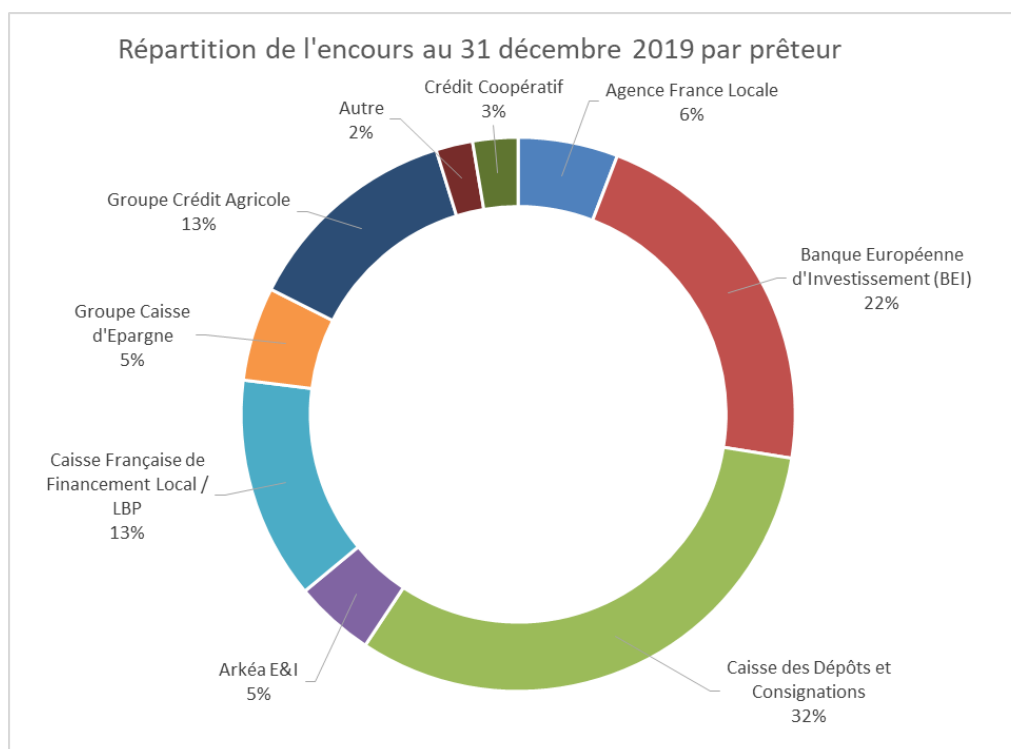
En ce qui concerne la répartition de l'encours par prêteurs, elle est très diversifiée et se caractérise en outre par une présence forte de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) qui représentent 53,5 % de l'encours.

Tableau : répartition de la dette du budget consolidé par prêteur

Données en milliers d'euros

	Budget Principal	Budget Déplacement	Budget Déchets	Consolidé 1+2+3
Caisse des Dépôts et Consignations	5 292	86 400	0	91 692
Banque Européenne d'Investissement	0	62 644	0	62 644
Groupe Caisse d'Epargne	12 829	2 000	995	15 824
Groupe Crédit Agricole	33 603	1 204	2 007	36 814
ARKEA	10 232	1 345	1 880	13 457
Caisse Française de Financement Local	35 523	825	1 227	37 575
AFL	16 821	0	0	16 821
Crédit Coopératif	7 629			7 629
Autre	6 200		0	6 200
Total	128 129	154 418	6 109	288 656

Caisse des Dépôts et Consignations	4,1%	55,9%		31,8%
Banque Européenne d'Investissement		40,6%		21,7%
Groupe Caisse d'Epargne	10,1%	1,3%	16,3%	5,5%
Groupe Crédit Agricole	26,2%	0,8%	32,8%	12,8%
ARKEA	8%	0,9%	30,8%	4,7%
Caisse Française de Financement Local	27,7%	0,5%	20,1%	13%
AFL	13,1%			5,8%
Crédit Coopératif	6%			2,6%
Autre	4,8%			2,1%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%



b) La dette des budgets annexes eau et assainissement au 1^{er} janvier 2020

Depuis le 1^{er} avril 2012, la gestion des services publics d'eau et d'assainissement a été confiée à Eau du Ponant Société Publique Locale dans le cadre d'un contrat de concession.

Cependant, pour des raisons techniques, une partie de la dette afférente aux budgets annexes de l'eau et de l'assainissement ne peut être transférée et continue d'être portée par Brest métropole, et Eau du Ponant Société Publique Locale rembourse à la métropole le montant réel des annuités d'emprunts.

A 1^{er} janvier 2020, l'encours de la dette restant sur les budgets de l'eau et de l'assainissement concerne 8 contrats et s'élève à **10,85 M€**, dont :

- 0,67 M€ pour le budget annexe de l'eau,
- 10,18 M€ pour le budget annexe de l'assainissement.

Tableau : caractéristiques de la dette de l'eau et de l'assainissement au 1^{er} janvier 2020

<i>Données en milliers d'euros</i>	Budget Eau		Budget Assainissement	
	Encours au 1er janvier 2020	675		10 178
Nombre de contrats de prêt	1		7	
Taux d'intérêt moyen	4,55 %		4,6 %	
Durée résiduelle moyenne	8 ans 5 mois		13 ans 4 mois	
Taux fixe	675	100%	10 178	100%
Euribor 3 mois	-	-	-	-
Autres indices *	-	-	-	-
Total	675	100,0%	10 178	100,0%
Caisse Française de Financement Local	675	100%	7 885	77,5%
Crédit Foncier de France	-	-	2 293	22,5%
Total	675	100,0%	10 178	100,0%

c) Les opérations de gestion de la dette réalisées en 2019

Dans le cadre de la gestion active de la dette, un remboursement anticipé a été réalisé en 2019 sur le budget des déchets ménagers, conformément aux possibilités offertes par le contrat. Il s'agit d'un emprunt à taux variable remboursé par anticipation sans indemnités de remboursement anticipé.

Tableau : Emprunt remboursé par anticipation en 2019

Budget	Organisme	Montant K€	Taux		Catégorie
			Index	Marge	Gissler
Déchets Ménagers	CRCA-CIB	550	Euribor 3 mois	+0,87%	1A
	TOTAL	550			

Une opération de passage à taux fixe a été réalisée sur un emprunt taux variable obtenant un taux fixe trimestriel à 0,255% avec une échéance finale en 2026.

D'autre part, deux emprunts, signés en 2018 qui avaient fait l'objet de reports, ont été mobilisés en décembre 2019 pour 10 millions d'euros sur le budget principal.

Tableau : Emprunts mobilisés en 2019 y compris contrats signés en 2018 (Reports)

Budget	Organisme	Montant K€	Mobilisation	Durée	Index	Marge	Fixe	Catégorie Gissler
Principal	Crédit Coopératif	5 000	Déc 2019	15 ans amortissable			1,27%	1A
Principal	Arkea	5 000	Déc 2019	15 ans amortissable	Euribor 3 mois	+0,34%		1A
	TOTAL	10 000						

Brest métropole a signé fin 2019 trois nouveaux contrats dont deux sur le budget principal assortis d'une période de mobilisation de 12 mois permettant ainsi d'équilibrer le compte administratif 2019 par des restes à réaliser d'emprunt (reports).

Tableau : Contrats signés en 2019, emprunts mobilisés en 2019 et 2020 (Reports)

Budget	Organisme	Montant K€	Mobilisation	Durée	Index	Marge	Fixe	Catégorie Gissler
Principal	Crédit Agricole	2 000	Déc 2020	15 ans amortissable	Euribor 3 mois	+0,67%		1A
Principal	Agence France Locale	3 000	Déc 2020	15 ans amortissable			0,665%	1A
Extension du Réseau de Chaleur	Crédit Agricole	1 000	Déc 2019	25 ans amortissable	Euribor 3 mois	+0,78%		1A
	TOTAL	6 000						

I – LES PERSPECTIVES DE LA GESTION DE LA DETTE POUR 2020

Depuis plusieurs années, Brest métropole mène une gestion active de la dette en réaménageant, conformément aux possibilités offertes par les contrats, les emprunts à marges élevées et en optant, lors des mobilisations nouvelles, pour des index variables aux marges plus faibles.

a) L'évolution des conditions de marché

La conjoncture de taux se caractérise en ce début d'année 2020 par des niveaux de taux qui restent bas, aussi bien à court terme qu'à long terme.

Les taux à court terme

L'évolution des taux à court terme est guidée principalement par les taux directeurs de la Banque Centrale Européenne (BCE), notamment le taux de refinancement qui correspond au taux « cible » auquel les banques de la zone euro peuvent se refinancer.

Depuis l'année 2014, le taux « refi » de la BCE a été abaissé à deux reprises, passant de 0,15 % à 0,05% en septembre 2014 et à 0% depuis mars 2016 afin de soutenir la timide reprise économique dans la zone euro, ce qui aura une influence sur la stabilité des taux courts.

Le taux dépôt représente le niveau auquel les établissements bancaires sont rémunérés lors du placement de leurs liquidités auprès de la BCE. Ce taux a été abaissé deux fois de 10 pdb entre les mois de juin 2019 et septembre 2019 : il se situe désormais à -0.5%.

L'actualité des marchés financiers est marquée par le maintien des taux d'intérêt à court terme à des seuils historiquement faibles (l'Euribor 3 mois cotait autour de -0,392% hors marge au 10/12/2019).

La BCE a clairement fait entendre qu'elle n'augmenterait pas ses taux directeurs (la prise de poste de Mme Lagarde n'a pas modifié la politique en place). La majorité des anticipations tablent sur une stabilité des taux courts à horizon deux ans, ce qui démontre que la pertinence d'une stratégie d'endettement à taux variables est toujours d'actualité.

Les taux à long terme

Les possibilités d'emprunter demeurent attractives pour les collectivités locales, avec un taux fixe 15 ans amortissable qui ressort à environ 0,6 % dans le marché fin 2019.

b) Les objectifs poursuivis en 2020

La stratégie de gestion active de la dette vise à conserver une exposition équilibrée de l'encours permettant à la fois de sécuriser la partie de la dette à taux fixe et de conserver une souplesse sur l'encours à taux indexé. Ainsi, dans le contexte financier actuel, une part de taux fixe comprise entre 55% et 60 % du total permet d'optimiser le coût de la dette.

La répartition actuelle de la dette de la métropole se caractérise, comme indiqué plus haut, par 38% d'emprunts à taux indexés de manière à profiter des opportunités de taux qui peuvent se présenter sur les marchés financiers, comme ce fut le cas en 2019.

L'indexé permet également une meilleure corrélation à la dynamique de ressources, elle-même sensible à l'inflation et à la croissance économique, et une plus grande souplesse pour sortir par anticipation ou revoir le niveau des marges.

Pour 2020, l'objectif fixé est un maintien de la structure de la dette en vue de conserver une part de taux fixe autour de 60% de l'encours de la dette.

Pour atteindre cet objectif d'équilibre, la gestion active de la dette visera à :

- optimiser la gestion du risque de taux en fonction de l'évolution des marchés ;
- diversifier la nature des indexations payées en saisissant les opportunités liées à l'analyse de la courbe des taux ;

- enfin, fixer éventuellement une partie de l'encours par le recours aux produits de couverture (SWAPS de taux, CAP) en fonction des opportunités du moment.

LEXIQUE:

BARRIERE taux euro:

Le taux payé est conditionné à une règle observée sur un index de la zone euro. Le franchissement défavorable de la barrière conduit à payer soit un taux fixe, soit un taux variable standard de la zone euro, éventuellement augmenté d'une marge, mais sans coefficient multiplicateur.

EURIBOR (Euro Interbank Offered Rate):

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des taux monétaires pratiqués par un échantillon de 57 établissements de crédit européens sur les échéances suivantes : 1, 2, 3, 6, 9 et 12 mois. Il est publié chaque jour par la Fédération bancaire européenne. Il est le remplaçant du TIOP (Taux interbancaire offert à Paris) ou PIBOR (Paris Interbank Offered Rate).

EONIA (Euro Overnight Interest Average) :

Ce taux est obtenu à partir des montants et des taux pratiqués pour l'ensemble des opérations de crédit au jour le jour, communiqués par un échantillon de 57 établissements de crédit européens. Il est calculé chaque jour ouvré par la Banque centrale européenne. Il a remplacé le TMP. (Taux moyen pondéré) français depuis le 1er janvier 1999.

D'autres index sont publiés à partir de ces taux de référence :

T4M ou TMM (Taux moyen mensuel du marché monétaire) :

Il s'agit de la moyenne arithmétique des EONIA relevés au cours du mois précédent. C'est un taux postfixé, connu seulement en fin de mois.

TAM (Taux annuel monétaire) :

C'est le taux de rendement d'un placement mensuel renouvelé chaque fin de mois, pendant 12 mois, à intérêts mensuels capitalisés sur la base du T4M. Le taux applicable n'étant connu qu'à l'échéance, les intérêts sont postfixés.

TAG (Taux annuel glissant) :

C'est le taux de rendement d'un placement mensuel, renouvelé chaque mois pendant le nombre de mois de la période considérée, à intérêts composés, en prenant en compte pour le calcul des intérêts, les moyennes mensuelles de l'EONIA, multiplié par le nombre de jours de l'année écoulée et divisé par le nombre de jours de la période considérée.

D'autres index monétaires sont également proposés pour les emprunts en devises :

LIBOR (London Interbank Offered Rate) :

Il s'agit d'un indicateur de taux proposés aux banques sur le marché interbancaire de Londres. Il est publié chaque jour ouvré pour des périodes allant de 1 à 12 mois.

SWAP :

Contrat de couverture du risque de taux par lequel l'acheteur échange un type de taux contre un autre type de taux (ex : taux fixe contre taux variable, ou taux variable contre taux fixe).

CAP :

Contrat de garantie de taux plafond par lequel l'acheteur se garantit un taux maximal pour une période donnée en contrepartie du versement d'une prime (qui peut être versée *flat* ou lissée sur la durée de l'opération).

FLOOR :

Contrat de garantie de taux plancher par lequel l'acheteur se garantit contre une baisse des taux au-delà d'un niveau défini, en contrepartie du versement d'une prime.

COLLAR :

Contrat de garantie comprenant un taux plafond et un taux plancher.